



Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le 09 OCT. 2024

ID : 033-213302078-20241003-DELIB202465-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

DELIBERATION 2024.65 – CONVENTION PROPRIETES PRIVEES – POSE DE PANNEAUX PHOTOS – M.PAULINE

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	27 SEPTEMBRE 2024
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	03 OCTOBRE 2024
Conseillers présents	22	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	6	Secrétaire de séance	Clement MEZERGUE - Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe		X		M. de LAUNAY
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe		X		M FLAHAUT
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM		X		Mme SARRAZIN
GIRARD Philippe, CM		X		M MASSY
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme VIDORETTA
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		Mme CARRERE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - contact@izon.fr

www.izon.fr



Délibération 2024.65

CONVENTIONS PROPRIETES PRIVEES – POSE DE PANNEAUX PHOTOS – M. PAULINE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre d'un projet culturel réalisé par le photographe izonnais M. Pauline, la commune a décidé que ce travail pouvait mettre en valeur les bâtiments emblématiques Izonnais (Izon avant/après) en implantant des panneaux ou supports avec les montages photos réalisés. Aussi, il apparaît nécessaire de conventionner avec les particuliers propriétaires des immeubles sur lesquels seront posés les supports.

Les aménagements prévus nécessitent d'être implantés sur diverses parcelles de terrain en domaine privé, à savoir :

- Parcelle AO 161 au 148 avenue du Général de Gaulle
- Parcelle AO 290 au 115 Avenue du Général de Gaulle
- Parcelle AO 173 au 106 avenue du Général de Gaulle
- Parcelle AO 149 au 176 Avenue du Général de Gaulle

Considérant l'avis favorable de la commission ville durable en date du 26 septembre 2024 ;

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ D'AUTORISER le Maire à signer les conventions tels qu'annexés à la présente délibération avec les propriétaires privés concernés et tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Madame Virginie Vidorreta, Conseillère municipale déléguée et en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer les conventions tels qu'annexés à la présente délibération avec les propriétaires privés concernés et tous documents relatifs à ce dossier.

Publiée le
Le Secrétaire de séance,



Clément MEZERGUE

Fait à Izon, le 3 octobre 2024
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.